



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 juin 2012 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Gertrude Turcotte, décédée le 4 mai 2012, à l'âge de 78 ans ;
- Monsieur Patrick Guimond, décédé le 10 mai 2012, à l'âge de 28 ans ;
- Madame Luce Poulin, décédée le 11 mai 2012, à l'âge de 70 ans ;
- Madame Lise Chartrand Champagne, décédée le 11 mai 2012, à l'âge de 78 ans ;
- Madame Jeanne Bergeron Reeves, décédée le 16 mai 2012, à l'âge de 91 ans. Madame Reeves est la mère de monsieur Pierre Reeves, journalier-commissionnaire au Service des loisirs ;
- Madame Hélène Bailly, décédée le 23 mai 2012, à l'âge de 79 ans ;
- Madame Danielle Aubry, décédée le 26 mai 2012, à l'âge de 53 ans. Madame Aubry est la sœur de monsieur Stéphane Aubry, dessinateur et aide technique au Service du génie ;
- Madame Annette Cyr Bélanger, décédée le 30 mai 2012, à l'âge de 91 ans. Madame Bélanger est la grand-mère de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur au Service des loisirs.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2012-06-277 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le retrait des articles 11 A) et 11 B) – « **Emprunts au fonds de roulement** »;

- Par l'ajout de l'article 11 E) – « **Emprunts au fonds de roulement** »
Emprunt de 6 000 \$ montant supplémentaire requis pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau.
- Par l'ajout de l'article 11.1 - **Appropriation au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels** – Appropriation les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :
 - A) 15 000 \$ pour la rénovation de l'aménagement du parc des berges belvédère (CIN), projet 710 001;
 - B) 5 000 \$ pour l'aménagement d'un parc à chiens au parc Alexis-Carrel, projet 799 036;
- Par l'ajout de l'article 19.1 – « **Recours collectif déposé par Protection Environnement Boisbriand – Autorisation à signer une transaction – Cour Supérieure 700-06-00001-067 – (Dossier P-295)** »
- Par le retrait de l'article 43 – « **Autorisation – Remblayage et restauration de l'ancienne carrière Mathers – rue Rivière-Cachée** »
- Par le retrait de l'article 44 – « **Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole - Permis de remblayage en zone agricole – Lots 2 502 757, 2 502 770 et 2 769 517** »

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Martin Drapeau

- Circuit # 59 de l'autobus du CIT des Basses-Laurentides;
- Dette de la Ville;
- Cotisation annuelle au RGAB;
- Étude de circulation pour l'arrondissement du Faubourg.

Monsieur Beauchamp

- Application de WatchCompanion annoncée ce soir;
- Inconvénients causés par les personnes qui vont festoyer au bord de la rivière des Mille-Iles,
- Problème de détritrus sur les berges de la rivière.

RÉSOLUTION 2012-06-278

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 328, RUE DE LA PROMENADE – ZONE R-3 121 - LOT 3 005 513 – DOSSIER 1205-DM-203

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 328, rue de la Promenade, désigné comme étant le lot 3 005 513 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 121 visant à régulariser la marge de recul avant minimale ainsi que le marge de recul arrière minimale du bâtiment résidentiel.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'établissement de la norme de la marge de recul avant minimale du bâtiment résidentiel à 6,71 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 7 mètres dans cette zone ainsi que la norme de la marge de recul arrière minimale à 7,37 mètres alors que le Règlement RV-753 de zonage exige 10 mètres dans cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-279

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2012, tels que rédigés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-280

RÈGLEMENT RV-1000-6 – ADOPTION

ATTENDU l'adoption du projet de Règlement RV-1000-6 sur la division de la Ville de Boisbriand en huit (8) districts électoraux à la séance extraordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU que suite à l'adoption du projet de règlement, un avis a été publié le 12 mai 2012 dans l'hebdomadaire le Nord Info, informant les électeurs de Boisbriand de la teneur du projet de règlement et le fait que tout électeur pouvait faire connaître par écrit, son opposition au projet de règlement, avant le 28 mai 2012 à 16 h.

ATTENDU que le nombre d'opposition devant être adressée au greffier de la Ville dans le délai fixé, pour rendre la tenue d'une assemblée de consultation obligatoire devait être égal ou supérieur à cent-trente (130) électeurs;

ATTENDU qu'aucune opposition n'a été présentée au greffier de la Ville dans le délai fixé.

EN CONSÉQUENCE IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1000-6 sur la division de la Ville de Boisbriand en huit (8) districts électoraux.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : la mairesse Marlene Cordato, la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert;

Votent contre : les conseillers Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley;

Adoptée avec dissidence

RÉSOLUTION 2012-06-281
RÈGLEMENT RV-1523 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil le 7 mai 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1523 décrétant des travaux au parc Jean-Jacques-Rousseau et leur financement par emprunt au montant de 875 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-282
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement le 28 mai 2012 pour le règlement suivant :

RV-1521 : Règlement RV-1521 décrétant des travaux de réfection de rues pour l'année 2012 et leur financement par emprunt au montant de 3 559 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-283
RÈGLEMENT RV-992-11-4 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-992-11-4 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

**RÉSOLUTION 2012-06-284
RÈGLEMENT RV-1522 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

**RÉSOLUTION 2012-06-285
RÈGLEMENT RV-1524 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1524 sur la salubrité et l'entretien des logements.

**RÉSOLUTION 2012-06-286
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 19 avril au 23 mai 2012 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-287
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2012 montrant un total des activités de 4 320 840,49 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 440 009,99	
Activités financières d'investissement	361 407,93	
Total des chèques fournisseurs		3 801 417,92
Salaires – Dépenses	831 952,07	
Salaires - Déductions	(312 529,50)	
Total des salaires nets		519 422,57
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 320 840,49

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-288
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 17 mai 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 18 mai 2012, montrant un total de 505 630,04 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-289
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois ans :

A) 11 000 \$ pour l'acquisition d'étagères à la bibliothèque, suite du projet 818 002;

B) 28 750 \$ pour l'aménagement paysager et achat de systèmes solaires pour quatre abribus;

C) 6 000 \$ montant supplémentaire requis pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-290
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

A) 15 000 \$ pour la rénovation de l'aménagement du parc des berges - belvédère (CIN), projet 710 001;

B) 5 000 \$ pour l'aménagement d'un parc à chiens au parc Alexis-Carrel, projet 799 036;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-291
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2012 AU MONTANT DE
5 414 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1169, RV-1243, RV-1244, RV-1354, RV-1360, RV-1369, RV-1370, RV-1382, RV-1386, RV-1438, RV-1496 et RV-1502, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juin 2012, au montant de 5 414 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,47300	154 000	1,50000	2013	2,76802
		159 000	1,80000	2014	
		163 000	1,95000	2015	
		168 000	2,20000	2016	
		4 770 000	2,45000	2017	

Industrielle-Alliance Valeurs mobilières inc.	98,56000	154 000	1,60000	2013	2,79940
		159 000	1,80000	2014	
		163 000	2,00000	2015	
		168 000	2,30000	2016	
		4 770 000	2,50000	2017	
Financière Banque Nationale inc.	98,40200	154 000	1,60000	2013	2,88568
		159 000	1,90000	2014	
		163 000	2,00000	2015	
		168 000	2,35000	2016	
		4 770 000	2,55000	2017	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,11500	154 000	1,40000	2013	2,89100
		159 000	1,60000	2014	
		163 000	1,90000	2015	
		168 000	2,10000	2016	
		4 770 000	2,50000	2017	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,36300	154 000	1,70000	2013	2,89533
		159 000	1,85000	2014	
		163 000	2,10000	2015	
		168 000	2,30000	2016	
		4 770 000	2,55000	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 414 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou le trésorier adjoint soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-292
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2012 AU MONTANT DE
5 414 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 414 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1169	19 700
RV-1243	127 600
RV-1244	102 400
RV-1354	40 900
RV-1360	677 500
RV-1369	1 050 900
RV-1370	57 600
RV-1382	114 100
RV-1386	23 300
RV-1438	200 000
RV-1496	2 400 000
RV-1502	600 000
	5 414 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 414 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 juin 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :Banque Nationale du Canada, située au 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 1W5.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou le trésorier adjoint. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-293
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2012 AU MONTANT DE
5 414 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE réaliser l'emprunt au montant total de 5 414 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-1169, RV-1243, RV-1244, RV-1354, RV-1360, RV-1369, RV-1370, RV-1382, RV-1386, RV-1438, RV-1496, RV-1502, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans, à compter du 20 juin 2012; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1169, RV-1243, RV-1244, RV-1354, RV-1360, RV-1369, RV-1370, RV-1382, RV-1386, RV-1438, RV-1496, RV-1502 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-294
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2012 AU MONTANT DE
5 414 000 \$ - PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand aura le 19 juin 2012, un montant de 2 480 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 9 873 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-1169, RV-1243, RV-1244, RV-1354, RV-1360, RV-1369, RV-1370, RV-1382, RV-1386, RV-1438, RV-1496, et RV-1502;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 266 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 214 000 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 20 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'emprunter 2 214 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-295
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – PROJET DE RÉFECTION
DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'affecter la somme de 442 500 \$ du surplus accumulé non-affecté pour la réfection du pavage de la rue Caumartin et du chemin de la Rivière-Cachée, entre les numéros 3709 et 3750.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-296
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE ET DU
MUR SUD DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND (GLACE NO 1) – CONTRAT
2012-1245**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture et du mur sud de l'aréna de Boisbriand (glace no 1), la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Gesmonde Itée 3600, boulevard Industriel Bureau 400 Montréal-Nord (Québec) H1H 2Y4	852 939,74 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et madame Nadine Pépin, architecte de la firme TLA architectes, lesquels recommandent d'octroyer le contrat à Gesmonde Itée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 15 mai 2012.

D'accepter la soumission de Gesmonde Ltée, au montant de 852 939,74 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et du mur sud de l'aréna de Boisbriand (glace no 1).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1429.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-297
SOUSSIONS – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE SYSTÈME
ULTRAVIOLET DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2012-1246-1

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Brault Maxtech inc. 6, boulevard Desaulniers, bureau 400 Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3	67 351,79 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à Brault Maxtech inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 29 mai 2012.

D'accepter la soumission de Brault Maxtech inc., au montant de 67 351,79 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 541.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-298
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'ARÉNA –
CONTRAT 2012-1248**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien et la maintenance de l'aréna, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

Service d'Entretien M.C.Y. inc.

36, carré Lionel-Groulx
Blainville (Québec) J7C 3S4

Première année (total pour les 2 glaces)	189 708,76 \$
Deuxième année (total pour les 2 glaces)	192 583,12 \$

GRAND TOTAL	382 291,88 \$
-------------	---------------

Sogep inc.

375, boulevard Roland-Therrien
Bureau 400
Longueuil (Québec) J4H 4A6

Première année (total pour les 2 glaces)	230 984,76 \$
Deuxième année (total pour les 2 glaces)	230 984,76 \$

GRAND TOTAL	461 969,52 \$
-------------	---------------

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Martin Charest, directeur adjoint du Service des travaux publics, lequel recommande d'octroyer le contrat à Services d'entretien M.C.Y. inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 22 mai 2012.

D'accepter la soumission de Services d'entretien M.C.Y. inc., au montant de 382 291,88 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien et la maintenance de l'aréna pour la période du 16 juin 2012 au 15 juin 2014.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 730 20 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-299
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET
DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AJOUT
D'UN CHALET AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE ET
DES SENTIERS AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – VOLET
INGÉNIERIE – CONTRAT 2012-1253**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau – Volet ingénierie, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Cima + 740, rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 - 4 ^e étage Montréal (Québec) H3C 3X6

ATTENDU que la conformité des offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 15 mai 2012.

D'accepter l'offre de Cima+, ayant obtenu le pointage requis, pour un montant de 53 060,96 \$ (toutes taxes incluses) pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau – Volet ingénierie.

D'imputer la dépense au fonds de roulement FR-819.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-300
ACQUISITION DE RUES ET RUELLES – AUTORISATION**

ATTENDU la résolution 2011-10-552, adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 octobre 2011, autorisant à débiter la procédure d'acquisition des rues et ruelles ouvertes au public, conformément à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. ch. C-47.1);

ATTENDU que toutes les formalités prévues à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales ont été réalisées;

ATTENDU que la Ville doit publier au registre foncier une déclaration faisant référence à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique et greffière à signer une déclaration comportant la désignation cadastrale des lots acquis par la présente procédure à être publiée au bureau de la publicité et des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-301
GRILLES DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION –
SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ABROGATION
DES RÉSOLUTIONS 2010-03-147 ET 2010-03-148**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2010-03-147 approuvant la grille de pondération et les critères d'évaluation à être utilisés pour tous les appels d'offres sur invitation pour services professionnels d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2010-03-148 approuvant la grille de pondération et les critères d'évaluation à être utilisés pour tous les appels d'offres sur invitation pour services professionnels d'une valeur de 100 000 \$ et plus;

ATTENDU l'adoption de la Politique de gestion contractuelle, par la résolution 2011-01-023, 18 janvier 2011;

ATTENDU que l'article 5.4.3 de la Politique de gestion contractuelle délègue au directeur général de la Ville le pouvoir de déterminer les critères d'évaluation applicables à l'analyse de soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'abroger les résolutions 2010-03-147 et 2010-03-148, adoptées le 2 mars 2010 à toutes fins que de droit.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-302
RECOURS COLLECTIF DÉPOSÉ PAR PROTECTION ENVIRONNEMENT
BOISBRIAND – AUTORISATION À UNE SIGNER UNE TRANSACTION –
COUR SUPÉRIEURE 700-06-00001-067 – (DOSSIER P-295)**

ATTENDU que Protection Environnement Boisbriand a déposé une requête en autorisation d'exercer un recours collectif contre la Ville de Boisbriand, le 9 mars 2006;

ATTENDU que le 8 février 2007, l'Honorable Jean-François De Granpré a accueilli partiellement la requête de Protection Environnement Boisbriand en autorisant l'exercice d'un recours collectif quant aux conclusions en dommages-intérêts;

ATTENDU que les parties à ce litige ont convenu d'une transaction en règlement complet et final de cette affaire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la ville de Boisbriand que cette transaction soit souscrite pour présentation à un juge de la Cour Supérieure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une transaction à intervenir entre Protection Environnement Boisbriand et la Ville de Boisbriand afin que ladite transaction soit soumise à la Cour Supérieure pour approbation et ce, en règlement complet et final du dossier concernant le recours collectif.

Messieurs les conseillers Gilles Sauriol et Mario Lavallée enregistrent leur dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2012-06-303
STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE – MANDAT
POUR PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – SIGNATURE
D'ENTENTES DE PARTAGE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPROUVÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver le projet d'entente de partage d'une étude de stabilisation des berges de la rivière Cachée.

DE mandater la firme Genivar pour la préparation des plans et devis et à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande d'autorisation pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsque les travaux seront achevés, une attestation écrite quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

DE transmettre une demande d'autorisation à la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-304
PLAN DIRECTEUR DE SIGNALISATION – APPROBATION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver le plan directeur de signalisation de la Ville préparé par Bélanger Branding Design ltée, portant le numéro de projet 12-7050, daté du 31 mai 2012.

Adoptée

Monsieur le conseiller Patrick Thifault, quitte son siège à 20 h 53.

**RÉSOLUTION 2012-06-305
POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
– APPROBATION DE LA MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver la mise à jour de la Politique d'utilisation des technologies de l'information, version mai 2012, s'adressant à l'ensemble des utilisateurs autorisés de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-306
NETTOYAGE DE PUISARDS – CONTRAT 2011-1182 – ACCEPTATION
DU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE DU CO-
CONTRACTANT**

ATTENDU qu'en date du 5 avril 2011, la Ville de Boisbriand a adjugé par la résolution 2011-04-176 le contrat pour le nettoyage de puisards à la compagnie Chalifoux Sani Laurentides inc. (contrat 2011-1182);

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a été informé que Chalifoux Sani Laurentides inc. a été fusionnée avec les compagnies 9222-3601 Québec inc., Groupe Chalifoux inc. et Fausses Sceptiques Sani Laurentides inc, le 16 mars 2011 sous le nom de Sani Laurentides, société issue de cette fusion;

ATTENDU que depuis cette fusion Chalifoux Sani Laurentides inc. a changé son nom pour celui de Vacuum National-Services Municipaux inc., le 1^{er} mars 2012.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le changement de dénomination sociale de Chalifoux Sani Laurentides inc. pour Vacuum National-Services Municipaux inc. à compter du 1^{er} mars 2012 dans le cadre du contrat pour le nettoyage de puisards, contrat 2011-1182.

Adoptée

Monsieur le conseiller Patrick Thifault reprend son siège à 20 h 55.

**RÉSOLUTION 2012-06-307
CENTRE DE CRÉATION-PRODUCTION-DIFFUSION – MANDAT POUR
ANALYSE DE POTENTIEL DE FINANCEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accorder un mandat à la firme Épisode pour l'analyse de potentiel de financement du Centre de création-production-diffusion, selon leur offre de service du 25 mai 2012 au montant de 21 500 \$ plus taxes.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-308
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, DE
DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE LA
CÔTE SUD – CONTRAT 2009-1088 – RÈGLEMENT RV-1426 –
SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Transaction et quittance » avec La compagnie Travelers Garantie du Canada en règlement complet et final des réclamations de la Ville découlant de l'exécution du contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud (contrat 2009-1088) conclu initialement avec Les Constructions Infrabec inc.

D'autoriser Me André Morin de l'étude Prévost Fortin D'Aoust à libérer la retenue monétaire qu'il détient en fidéicommiss selon la recommandation qui lui sera faite par le Service du génie et le Service de la trésorerie de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-309
PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – SIGNATURE D'UNE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une convention avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs accordant une aide financière maximale de 52 560 \$ dans le cadre du programme Climat municipalités, visant à réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre par la Ville de Boisbriand et à élaborer un plan d'action afin de réduire les émissions.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-310
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU RAPPORT 2011 ET
PLAN D’ACTION 2012**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D’adopter le document intitulé « Rapport 2011 et plan d’action 2012 » préparé par madame Andrée Duhamel, chef de section au Service des loisirs, en conformité de l’exigence de l’article 61.1 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c.E-20.1).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-311
AUTORISATION – PARTICIPATION DU CHEF BIBLIOTHÉCAIRE À
L’INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D’autoriser le bibliothécaire en chef à participer à titre de conférencier au congrès de l’International Federation of Library Associations se tenant à Helsinki en Finlande, du 11 au 17 août 2012.

D’autoriser le remboursement des frais jusqu’à concurrence de la somme de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 02 770 05 316.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-312
PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE AUX QUATRE
CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D’autoriser le prêt de la salle du centre communautaire aux quatre centres de la petite enfance de Boisbriand pour la tenue de la conférence « *Pour parents débordés et en manque d’énergie* » prévue au mois de novembre 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-313
JOURNÉE DE LA JEUNESSE – 10^E ANNIVERSAIRE DE L’@DOBASE

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPROUVÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser l’organisation de la « Journée de la jeunesse » dans le cadre du 10^e anniversaire de l’@dobase, le 15 septembre 2012.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-314
FÉDÉRATION SOCCER BOISBRIAND – PROJET DE MODIFICATION DES FORMATS DES JEUX

ATTENDU le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec, porté par la Fédération québécoise de soccer, lequel est susceptible d’engendrer des impacts logistiques et financiers sur les investissements que les villes ont faits depuis plusieurs années pour aménager des terrains de soccer et les entretenir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE demander à la Fédération de soccer du Québec de reporter d’un an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d’analyser les impacts financiers que les villes auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures.

DE mandater l’Association québécoise du loisir municipal (AQLM) d’agir à titre d’intermédiaire dans l’analyse des impacts directs et indirects pour les différentes villes et qu’au terme de cette analyse, les villes puissent faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec.

DE transmettre la présente résolution aux représentants de l’Association régionale de soccer des Laurentides et au ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sports (MELS) afin d’intervenir dans ce dossier.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-315
PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE proclamer à l’instar de l’Assemblée nationale du Québec « *Journées de la culture* », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l’attachement qu’elle porte à l’épanouissement de la culture sur son territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-316
HOCKEY MINEUR – JUMELAGE DES ACTIVITÉS AVEC LA VILLE DE
SAINTE-THÉRÈSE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter l'entente pour le jumelage des activités de hockey mineur sur le territoire des villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse et de ratifier le protocole d'entente à intervenir.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe de l'entente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-317
ADHÉSION – MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Musée d'art contemporain des Laurentides à titre de membre soutien pour l'année 2012-2013, au coût de 100 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-318
ADHÉSION – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour jeunesse emploi Thérèse-De Blainville pour l'année 2012-2013, au coût de 20 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-319
ADHÉSION – FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Forum jeunesse des Laurentides pour l'année 2012-2013, au coût de 75 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-320
ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adhérer au Réseau québécois des Villes et Villages en santé pour l'année 2012 au montant de 200 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-321
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 200 \$ à la Fondation Sercan dans le de la Course de bateaux-dragons du 23 juin 2012;
- B) 250 \$ à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour la remise de prix au Gala Méritas du 6 juin 2012;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-322
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2012 montrant un total mensuel de 203 274 \$ et un cumulatif de 5 955 696 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-323
REJET D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – GARDERIE DES PETITS SAGES DE
BOISBRIAND – 6000, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE 1-2 462

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE rejeter, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2012 portant le no R-12-CU-2163 et conformément aux Règlements de PIIA RV-1358 et RV-1240-24, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Garderie des Petits Sages de Boisbriand » au 6000, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 462 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et implantation de l'enseigne sur socle préparés par Corpo Design en date du 9 mars 2012, révision 2 datée du 24 avril 2012, pages 1 /2 et 2 /2

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-06-324
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS – AGRANDISSEMENT
SUR PIEUX – 1050, RUE GAUGUIN – ZONE R-1 224

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2012 portant le numéro R-12-CU-2161 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement RV-1240-27 (PIIA), la demande de permis d'agrandissement sur pieux en cour arrière pour le bâtiment unifamilial à être implanté au 1050, rue Gauguin, dans la zone R-1 224, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur 3D et plan d'architecture préparés par Martine Desfossés, technologue, datés du 21 novembre 2011, projet 2011-75, page 1/1;
- Projet d'implantation, préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre de Stéphane Roy & ass. en date du 19 janvier 2012 et portant le numéro de minute 25 076, dossier S-50 809-1;
- Lettre de conformité – Techno Pieux, plan et descriptions, préparés par Jérôme Chabot, ingénieur en date du 12 avril 2012, dossier 12007-016a;
- Brochure BP pour le bardeau d'asphalte, aucun échantillon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-325
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS – AMÉNAGEMENT
D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE – BISTRO 21^E SIÈCLE – 4585,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 442-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2012 portant le numéro R-12-CU-2164 et conformément au règlement de zonage RV-753 et au règlement RV-1240-20 (PIIA), la demande de permis pour l'aménagement d'une terrasse extérieure pour le bâtiment commercial à être implanté au 4585, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 442-1, plus amplement détaillée au document suivant :

- Plan d'aménagement de la terrasse extérieure, préparé par monsieur Richard Cyr dessinateur Inc., daté du 30 mars 2012, révision du 16 avril 2012 portant le numéro de plan 2012-03-30, page 1/1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-326
CONCEPT ARCHITECTURAL – WENDY'S – 2340, BOULEVARD DU
FAUBOURG – ZONE I-1 403**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2012 portant le numéro R-12-CU-2166 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements RV-1240-2 et RV-1240-6, le concept architectural du projet « Wendy's » à être implanté au 2340, boulevard du Faubourg dans la zone I-1 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Document de présentation, préparé par Monsieur Robert Poirier, architecte de la firme Sauvé Poirier Architecte en date du 20 avril 2012, projet #12-038, version 1;
- Panneau d'échantillons des matériaux de revêtement extérieur;
- Lettre de présentation, datée du 20 avril 2012.
- Lettre du 8 mai 2012 signée par Robert Poirier, architecte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-327
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste détaillée, datée du 24 mai 2012, préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne à la Section environnement et développement durable.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-328
TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'attribuer l'odonyme « Parc Alexis-Carrel » au parc localisé à l'intersection des rues Alexis-Carrel et Cardinal, dans la zone P-1 283-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-329
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de mai 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-330
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Tania Lobo	Préposée à la bibliothèque à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 4 mai 2013;
Marie-Pier Nadeau-Soucy	Préposée à la bibliothèque à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 20 avril 2013;
Héloïse Villeneuve	Commis au Services juridiques à la Cour municipale à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 5 octobre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Stéphane Pecquet Émilie Caparros	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 26 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 août 2012;
Émilie Rochette-Jalbert	Animatrice responsable à l'@dabase à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 mai 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Cédrick Jasmin	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 20 octobre 2012;
Cyndy Ochoa	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 13 octobre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Martine Rondeau	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 6 octobre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Katy McLaughlin	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 3 novembre 2012;
Karine Levert Amyot	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 6 avril 2013;
Karine Pelletier	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 13 octobre 2012;
Maxime Gagnon Maxime Roy Ian Gaudreau Marjorie Langlois	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 6 octobre 2012;
Renaud Bertrand	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 août 2012; Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 août 2012; Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 août 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-331
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Kim Polisois	Spécialiste tennis au Service des loisirs à compter du 6 juin 2012 et ne devant pas dépasser le 17 novembre 2012.
--------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-332
ENGAGEMENT – INSPECTEUR MUNICIPAL RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement de monsieur Mathieu Racette au poste d'inspecteur municipal syndiqué, régulier à temps complet au Service d'urbanisme, à compter du 26 juin 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-333
CORRECTION D'UNE RÉOLUTION – ENGAGEMENT PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE corriger la résolution 2012-04-199, adoptée à la séance ordinaire du 3 avril 2012 aux fins de préciser la période d'engagement de Jacob Girard comme suit :

Jacob Girard	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics, à compter du 9 avril 2012 et ne devant pas dépasser le 22 septembre 2012;
	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 9 avril 2012 et ne devant pas dépasser le 22 septembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-334
MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-983 SUR LE RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier le Règlement RV-983 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand comme suit :

1. L'article 3.3 du règlement est modifié par l'addition, après le paragraphe 3.3.1, des suivants :

« 3.3.2 Sous réserve des législations applicables, tout participant actif peut, selon des modalités établies par le comité de retraite, racheter une année ou fraction d'année de service antérieur à son adhésion au régime, en versant la somme recommandée par l'actuaire pour couvrir le coût de la créance de rente qui en résulte, laquelle est établie conformément aux formules prévues aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.2. La somme pouvant être ainsi versée par le participant est limitée au montant permis par les législations applicables. L'employeur ne verse aucune cotisation patronale à l'égard du rachat d'une période de service par le participant. Toutefois, de telles cotisations volontaires versées par le participant sont considérées comme des cotisations salariales. Le cas échéant, la valeur actuarielle de la rente normale relative aux années de service racheté en vertu des présentes ne doit pas être inférieure aux cotisations versées par le participant à l'égard de cette rente, accumulées avec intérêts.

3.3.3 Sous réserve des législations applicables, tout participant actif peut, selon des modalités établies par le comité de retraite, racheter une année ou fraction d'année de service durant laquelle il occupait une fonction auprès d'un autre employeur, selon les termes d'une entente de transfert avec un autre employeur lorsqu'applicable ou en versant ou faisant verser la somme recommandée par l'actuaire pour couvrir le coût de la créance de rente qui en résulte, laquelle est établie conformément à la formule prévue au paragraphe 4.2.1. Cette somme doit provenir d'un régime enregistré. Les cotisations de rachat versées par le participant sont considérées comme des cotisations salariales. L'employeur ne verse aucune cotisation patronale à l'égard du rachat d'une période de service par le participant. Une attestation de participation au régime de l'autre employeur indiquant les années de participation doit être obtenue, de même qu'une attestation que le participant ne conserve plus de droit auprès du régime de l'autre employeur. Malgré ce qui précède, le rachat des années de service reconnu dans le cadre du régime de retraite d'un autre employeur ne peut se faire que dans le cadre d'une entente de transfert avec le régime de cet autre employeur s'il s'agit d'années de service reconnu antérieures à 1992. Le rachat des années de service reconnu antérieures à 1992 dans le cadre du régime de retraite d'un autre employeur ne peut être effectué que si le participant passe directement de l'emploi chez l'employeur précédent à l'emploi de l'employeur actuel et que s'il y a transfert direct du régime de l'employeur précédent au présent régime.

3.3.4 Les honoraires engendrés par le rachat effectué en vertu des paragraphes 3.3.2 et 3.3.3 sont à la charge du participant. ».

2. L'article 9.2 du règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 9.2.3 par le suivant :

« 9.2.3 Sous réserve du paragraphe 9.2.4, les sommes transférées de l'ancien régime en vertu du paragraphe 9.2.1 sont considérées comme des cotisations volontaires et, en conséquence, sont soumises aux dispositions des présentes applicables à de telles cotisations, à moins qu'elles aient servi à du rachat de service effectué auprès d'un autre employeur, auquel cas elles sont soumises au paragraphe 3.3.3. ».

3. L'article 9.3 du règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 9.3.2 par le suivant :

« 9.3.2 Sous réserve des législations applicables, pour tout participant actif qui, au cours de l'exercice financier 1990 ou d'un exercice financier ultérieur, aura changé de la catégorie d'employés 4 vers la catégorie d'employés 2 ou 3, ses créances de rente seront transférées et transformées, le cas échéant, sur base d'équivalence actuarielle, au 31 décembre dudit exercice, de sorte que toutes les créances de rente attribuées à ce participant soient assujetties aux mêmes règles que celles applicables à tout autre participant de la catégorie à laquelle il appartient, à la fin dudit exercice financier. ».

4. Les modifications décrétées aux paragraphes 1 à 3 de la résolution entrent en vigueur conformément à la loi et prennent effet le 1^{er} janvier 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-06-335
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – SECTION LOCALE
BOISBRIAND – GRIEF 2012-05 – DEMANDE DE RÉVISION JUDICIAIRE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le dépôt d'une requête en révision judiciaire de la décision rendue dans le dossier du grief 2010-05 déposé par le Syndicat des pompiers du Québec – Section locale Boisbriand.

DE confirmer le mandat accordé à Me Patrick Choquette de l'étude Les consultants Prévost, Fortin, D'Aoust à représenter les intérêts de la Ville dans le présent dossier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Semaine de la municipalité sous le thème « L'élu au service du citoyen » – souligne l'engagement des membres du conseil au service de leur communauté ;
- Info Boisbriand – Fera relâche en juillet – Souligne la présence du cahier des chantiers des travaux municipaux sur le territoire de la ville dans le numéro de juin – Invite les citoyens à le consulter et à le conserver ;
- Agence métropolitaine de Transport – A amorcé un comité d'axe pour le corridor Boisbriand dont le mandat consiste à envisager la desserte du corridor dans sa globalité et voir à améliorer le transport en commun dans ce secteur ;
- La jeune comédienne boisbriannaise Frédérique Dufort a remporté le prix de la meilleure performance d'une jeune actrice dans une télésérie pour son rôle dans l'émission Tactik au 33^e gala des Young Artist Awards à Los Angeles. le 6 mai dernier ;
- Composteurs domestiques, barils récupérateurs d'eau de pluie – Encore disponibles – consulter l'Info Boisbriand pour les modalités d'achat ;
- Dossier Sylvie Berniquez St-Jean – Jugement rendu sur la requête pour l'assumption des frais de défense.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Révision des districts électoraux – Déçu que les membres de l'opposition n'aient pas été consultés – Commente sur la nouvelle délimitation du district # 2 et particulièrement de perdre la maison Dutrisac;
- Jugement rendu dans le dossier de madame Sylvie Berniquez St-Jean – Commente le jugement et insinue que le juge Nollet serait en conflit d'intérêt puisqu'il était antérieurement conseiller juridique de Radio Canada.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Troupe vocale Les Vagabonds de Boisbriand – Spectacle de vendredi dernier ;
- Club de photos de Boisbriand – Exposition du 2 juin dernier – Félicitations – Exposition de haut niveau ;
- Ligue d'improvisation majeure classique de Boisbriand (LIMBO) – Souper de fin de leur première saison ;
- Division des districts électoraux – Commente – Surprise que les citoyens ne s'y soient pas opposés – Très déçue de perdre l'Ile-de-Mai mais accepte les règles de délimitation des districts ;
- Fête Nationale – Spectacle de William Deslauriers, artiste invité – Pavillon d'allaitement et pour changer les couches (nouveau) intégré sur le site de la Fête Nationale.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Pionniers de Boisbriand – Souper dansant de fin d'année a eu lieu le 24 mai 2012;
- Bistro 21^e Siècle – Invite les citoyens à fréquenter l'endroit;
- Congrès de l'Union des municipalités du Québec – Programmation très pertinente;
- Recours collectif – Commente l'issue du dossier.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Colloque sur les Arts et la Ville à Rouyn-Noranda – Événement des plus enrichissant;
- Exposition du Club de photos de Boisbriand – Franc succès;
- Programmation estivale – Agenda culturel 2012 dans l'Info Boisbriand – Énumère les points saillants de la programmation.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Collecte de sang du 7 mai – 214 inscriptions – les objectifs ont été dépassés;
- Football – Ouverture de la saison;;
- Vente-débaras – 2^e période d'activités en fin de semaine;
- Finale régionale des Jeux du Québec – Aura lieu en fin de semaine à la piste de BMX;
- Ouverture de la piscine municipale en préparation.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- La Grande Sortie cycliste – Avait lieu la semaine dernière au profit de la Fondation Drapeau Deschambeault;
- Traverse de la voie ferrée sur le boulevard de la Grande-Allée – Souligne le mauvais état et demande à nouveau la réparation;
- Programmation estivale – Invite les citoyens à consulter le calendrier des événements sur le site Internet de la Ville – Plusieurs activités et événements prévus la fin de semaine dernière ont dû être remis en raison de la température;
- Découpage électoral – Commentaire sur le fait que les citoyens ne se sont pas objectés;
- Les Beaux lundis – La saison débute prochainement.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Tournoi de balle molle mineur – En juillet;
- Congrès de l'Union des municipalités du Québec – Toujours une activité du plus haut intérêt;

- Concert de l'orchestre symphonique des Laurentides – Portes ouvertes le 30 septembre 2012 à la Maison du citoyen;
- Rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec tenue hier – Apprécie l'échange d'informations pertinentes qu'un tel événement suscite.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (SUITE)

- Voie ferrée sur le boulevard de la Grande-Allée – Le Canadien Pacifique devrait effectuer les réparations et nous transmettre la facture de contribution de l'ordre de ± 200 000 \$ - La Ville demande à la compagnie de chemins de fer de lui permettre de planifier une dépense de cette importance;
- Délimitation des districts électoraux – Commente et précise que l'ancien découpage était manifestement partisan et confirme qu'elle a demandé au consultant de le faire sans considérations politiques, mais plutôt selon la plus stricte application des règles de la Commission de la représentation électorale du Québec;
- Commente le commentaire formulé par monsieur Gilles Sauriol au sujet du dossier de madame Sylvie Berniquez St-Jean.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

Articles 5a), 19.1, 20 et 26

Monsieur Robert Noël

Article 21

Monsieur André Bordeleau

Article 31

Monsieur Aymeric St-Marseille

Article 5

RÉSOLUTION 2012-06-336

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 21 h 59.

Adoptée